Supplément au certificat Europass

BELGIQUE / FLANDRE

1. Intitulé du certificat

Ervaringsbewijs : magazijnmedewerker

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: warehouse assistant (EN)

Titre de compétence professionnelle: aide-magasinier (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

contrôler les marchandises:

- contrôle visuellement l'apparence extérieure des marchandises pour détecter les dommages ;
- vérifie si la quantité correspond au nombre indiqué sur le document de travail ;
- pèse les marchandises pour contrôler si le poids est conforme au poids indiqué sur le document de travail ;
- signale verbalement les différences ;
- compare les codes des pièces avec les codes sur le document de travail ;
- indique sur un document de travail quelles marchandises ont été traitées.

localiser les marchandises selon les instructions:

- place/enlève les marchandises à l'endroit indiqué à l'aide du code de localisation ;
- place/enlève les commandes selon le routing indiqué et les priorités ;
- appose des étiquettes de localisation à un endroit visible sans en recouvrir d'autres.

emballer et déballer:

- enlève l'emballage des marchandises avec un cutter sans endommager le contenu ;
- rétracte la lame du cutter après l'emploi ;
- coupe dans la direction opposée à lui ;
- emballe les marchandises conformément à l'exemple indiqué ;
- enveloppe manuellement les marchandises sur une palette à l'aide d'un film et emballe la palette dans le film par la même occasion.

former des piles stables:

- empile uniquement les marchandises sur un sol stable ;
- empile les marchandises en les croisant sur une palette ou un rayonnage afin de former un ensemble stable ;
- empile les marchandises de telle sorte qu'elles soient englobées dans la superficie de la palette ou du rayonnage ;
- place les marchandises lourdes en bas et légères en haut ;
- respecte la hauteur d'empilage indiquée.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site http://europass.cedefop.europa.eu

© Communautés européennes 2002

Valable jusqu'en décembre 2020

travailler en toute sécurité:

- porte des chaussures de sécurité ;
- porte des MPI selon les instructions données ;
- déplace les marchandises de manière stable avec un transpalette manuel, un diable et/ou un chariot sans endommager les marchandises et les alentours ;
- fléchit les genoux et garde le dos droit lors du soulèvement de charges ;
- respecte les pictogrammes et les étiquettes de traitement ;
- débarrasse pour éviter les chutes, les trébuchements et les glissades ;
- trie les déchets d'emballage et les range à l'endroit prévu à cet effet.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut démontrer des connaissances des:

- pictogrammes/étiquettes de traitement.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme conducteur de chariot élévateur. Ce métier est exercé dans le secteur du transport et de la logistique et dans tout autre secteur où l'on trouve des entreprises qui ont un dépôt.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur *Centre de test agréé par les autorités flamandes*	**Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat** ***Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale*** *Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21* *1030 Bruxelles*
Niveau (national ou international) du certificat *Niveau Flamand* *VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)*	**Système de notation / conditions d'octroi** *Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.*
Règlements internationaux	
Base légale • *Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle* • *Arrêté ministériel du 5 mars 2007 définissant les critères relatifs à la norme de magasinier*	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100%	Max. 4 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 4 heures

Information complémentaire

L'évaluation a été développée selon la norme de magasinier, tel que établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur du transport et de la logistique, de la construction, de l'alimentation et de l'automobile. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de magasinier.

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

www.ervaringsbewijs.be

Repertoire flamand des suppléments de Certificat Europass

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass flamands dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs